



Port Autonome de San Pedro
Un partenaire qui avance avec le monde

République de Côte d'Ivoire

PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

Société d'Etat

LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le 17.08. 2017

NOTE D'INFORMATION N° 56 2017/DG	FOR GRH 064
---	--------------------

Objet : Suspension de l'application du nouveau barème des redevances portuaires

La Direction Générale du Port Autonome de San Pedro porte à la connaissance de tous les opérateurs économiques exerçant au port de San Pedro que l'application du nouveau barème des redevances portuaires est **suspendue à compter du 08 août 2017**.

Les factures émises depuis le **08 août 2017** sur la base du nouveau barème **feront l'objet d'avoir**.

La Direction Générale du Port Autonome de San Pedro s'excuse pour les désagréments que pourrait causer le report à une date ultérieure de l'application du nouveau barème des redevances.

Hilaire M. LAMIZANA

Tableaux d'Affichages

- DG, RPA, CME-PASP
- Acconier, Capitainerie
- Terre-Pleins, Port de Pêche
- CPSP

